ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ

Organisation mondiale de la Santé

JOURNAL

Soixante-Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé

Journal N° 5 – 22 mai 2026

Le présent journal a pour objet de fournir à l'avance aux délégués et déléguées, représentants et représentantes et autres participants et participantes un certain nombre d'indications sur le programme de travail de l'Assemblée de la Santé. Pour plus d'informations, consulter le *Guide à l'usage des délégations participant à la Soixante-Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé* (document A79/DIV./2).

Le Journal ne constitue pas un compte rendu officiel des travaux de l'Assemblée de la Santé. Il paraît tous les jours ouvrables durant l'Assemblée de la Santé en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe.

Programme de travail du vendredi 22 mai 2026

Heure	**Plénière** *Salle des Assemblées, Palais des Nations*	**Commission A** *Auditorium, bâtiment B, SS3, Siège de l'OMS*	**Commission B** *Salle des Assemblées, Palais des Nations*
9 h 00		Neuvième séance	Cinquième séance
14 h 00		Dixième séance	Sixième séance
17 h 00	Sixième séance plénière		

Table des matières

1. Dates et horaires des travaux
2. Programme de travail de l'Assemblée de la Santé
3. Compte-rendu des réunions
4. Manifestations parallèles officielles et autres réunions
5. Dispositions concernant la conduite des discussions en plénière
6. Annonces

Navettes entre le Siège de l'OMS et le bâtiment A du Palais des Nations

Les déléguées et délégués pourront emprunter des navettes entre les arrêts suivants :

Siège de l'OMS : parking P15 bis, près de la terrasse de la cafétéria. Pour plus de commodité, les déléguées et délégués munis d'un badge de l'Assemblée pourront entrer dans les locaux de l'OMS par la terrasse et la cafétéria.

Palais des Nations : en face de l'entrée VIP du bâtiment A, porte 14, à l'arrière de la Salle des Assemblées.

Veuillez prendre note des dispositions administratives indiquées ci-après :

Les membres du Conseil, leurs suppléants, suppléantes, conseillers et conseillères, ainsi que les représentants et représentantes des États Membres et des organisations invitées à assister à la cent cinquante-neuvième session du Conseil exécutif recevront un badge au Palais des Nations :

- du vendredi 22 mai au samedi 23 mai 2026 de 8 heures à 17 heures
- le lundi 25 mai de 8 heures à 17 heures
- le mardi 26 mai 2026 de 8 heures à la clôture de la session du Conseil exécutif

1. Dates et horaires des travaux

L'Assemblée mondiale de la Santé s'est ouverte le lundi 18 mai 2026 à 9 heures. Les travaux de l'Assemblée de la Santé se dérouleront de 9 heures à 12 heures et de 14 h 30 à 17 h 30 (HNEC). Conformément à la décision prise par le Conseil exécutif à sa cent cinquante-huitième session, la clôture de l'Assemblée de la Santé sera prononcée le samedi 23 mai 2026 au plus tard.

2. Programme de travail de l'Assemblée de la Santé

Vendredi 22 mai 2026

Neuvième et dixième séances de la Commission A – Auditorium, bâtiment B, SS3, Siège de l'OMS

9 h 00 et 14 h 00

Troisième rapport de la Commission A (Projet)

Document A79/39 (Projet), contenant deux décisions intitulées :

- *Stratégie pour mettre fin à la tuberculose*
- *Suivi de la déclaration politique issue de la quatrième réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles et la promotion de la santé mentale et du bien-être*

Et trois résolutions intitulées :

- *Stéatose hépatique : un chaînon manquant dans la lutte mondiale contre les maladies non transmissibles*
- *Action mondiale visant à promouvoir l'équité en santé pour les personnes atteintes d'hémophilie et d'autres troubles de la coagulation*
- *Répercussions sur la santé publique des attaques non provoquées de la République islamique d'Iran contre des civils et des infrastructures civiles essentielles dans les pays du Conseil de coopération du Golfe et en Jordanie*

Point 12 (Garantir la santé) (*suite*)

Le point sur les questions examinées par le Conseil exécutif

- **Point 12.4** (*suite*)

Couverture sanitaire universelle

- Documents A79/5 et EB158/2026/REC/1, résolutions EB158.R2, EB158.R3, EB158.R4 et EB158.R5

- Projet de stratégie mondiale pour les soins d'urgence, les soins critiques et les soins chirurgicaux intégrés, 2026-2035
  - Documents A79/5 et EB158/2026/REC/1, décision EB158(4)
- Accroître la disponibilité de la transplantation de cellules, de tissus et d'organes humains, en élargir l'accès dans le respect de l'éthique et en renforcer la surveillance
  - Documents A79/5 et EB158/2026/REC/1, décision EB158(5)
- Les maladies rares : une priorité pour l'équité et l'inclusion dans le domaine de la santé mondiale
  - Document A79/5

Les sous-points 12.5 et 12.8 seront examinés en même temps.

- **Point 12.5**

Soins de santé primaires
  - Document A79/5

- **Point 12.8**

Rapport du Groupe consultatif d'experts sur le Code de pratique mondial de l'OMS pour le recrutement international des personnels de santé
  - Documents A79/5, A79/5 Add.3 et A79/5 Add.5

Les sous-points 12.7 et 12.9 seront examinés en même temps.

- **Point 12.7**

Produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés
  - Document A79/5

- **Point 12.9**

Projet actualisé de plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens
  - Documents A79/5, A79/5 Add.2 et EB158/2026/REC/1, décision EB158(6)

Les sous-points 12.6 et 12.10 seront examinés en même temps.

- **Point 12.6**

La santé dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030
  - Document A79/5

- **Point 12.10**

Harmonisation des approches réglementaires, de la gouvernance et des normes relatives aux données, à la santé numérique et à l'intelligence artificielle dans le secteur de la santé
  - Document A79/5

Point 15 (Promouvoir la santé)

Le point sur les questions examinées par le Conseil exécutif

Les sous-points 15.1, 15.3 et 15.4 seront examinés en même temps.

- **Point 15.1**

Renforcement de la réadaptation dans les systèmes de santé
  - Document A79/5

- **Point 15.3**

Santé des peuples autochtones
  - Documents A79/5 et EB158/2026/REC/1, décision EB158(10)

- **Point 15.4**

La nutrition chez la mère, le nourrisson et le jeune enfant

  - Document A79/5

Les sous-points 15.2 et 15.5 seront examinés en même temps.

- **Point 15.2**

Promotion du bien-être et de la santé

  - Documents A79/5 et EB158/2026/REC/1, décision EB158(9)
    - Résultat de la Commission de l'OMS sur le lien social
  - Document A79/5

- **Point 15.5**

Projet de stratégie sur l'économie de la santé pour toutes et tous

  - Documents A79/5, A79/5 Add.1 et EB158/2026/REC/1, décision EB158(8)

Cinquième et sixième séances de la Commission B – Salle des Assemblées, Palais des Nations

9 h 00 et 14 h 00

Deuxième rapport de la Commission B (Projet)

Document A79/38 (Projet), contenant trois décisions intitulées :

- *Rapport du Commissaire aux comptes*
- *Amendements proposés au processus de sélection du Commissaire aux comptes*
- *Nomination de représentant(e)s au Comité des pensions du personnel de l'OMS*

Et trois résolutions intitulées :

- *Situation sanitaire dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est*
- *État du recouvrement des contributions, et notamment celles des États Membres redevables d'arriérés de contributions dans une mesure qui justifierait l'application de l'article 7 de la Constitution*
- *Rémunération du personnel hors classes et du Directeur général*

Le point 20 et le sous-point 20.1 seront examinés en même temps.

Point 20 (Dynamiser et améliorer la performance) *(suite)*

Collaboration à l'intérieur du système des Nations Unies et avec d'autres organisations intergouvernementales

  - Document A79/23

- **Point 20.1** *(suite)*

Réforme de l'architecture de la santé mondiale et Initiative ONU80

  - Documents A79/24, A79/24 Add.1 et A79/31

- **Point 20.2**

Communications du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en tant que dépositaire de la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé

  - Documents A79/5, A79/5 Add. 4, A79/B/CONF./2, A79/B/CONF./2 Add.1, A79/B/CONF./3, A79/B/CONF./3 Add.1 et EB158/2026/REC/1, décision EB158(12)

Sixième séance plénière – Salle des Assemblées, Palais des Nations

17 h 00

Point 8

Rapports des commissions principales

Premier rapport de la Commission A (Projet)

Document A79/33 (Projet), contenant une décision intitulée :

- *Résultats des travaux du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur l'Accord de l'OMS sur les pandémies en ce qui concerne la rédaction et la négociation de l'annexe décrite à l'article 12 de l'Accord de l'OMS sur les pandémies*

Premier rapport de la Commission B (Projet)

Document A79/35 (Projet), contenant deux décisions intitulées :

- *Rapport sur les résultats (budget programme 2024-2025 : évaluation de l'exécution) ; rapport financier et états financiers vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2025*
- *Situation sanitaire dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et dans le Golan syrien occupé*

Deuxième rapport de la Commission A (Projet)

Document A79/36 (Projet), contenant deux décisions intitulées :

- *Situation d'urgence sanitaire au Liban*
- *Situation d'urgence sanitaire en Ukraine et dans les pays qui reçoivent des réfugiés et dans ceux qui en accueillent, découlant de l'agression par la Fédération de Russie*

Deuxième rapport de la Commission B

Document A79/38 (Projet), contenant trois décisions intitulées :

- *Rapport du Commissaire aux comptes*
- *Amendements proposés au processus de sélection du Commissaire aux comptes*
- *Nomination de représentant(e)s au Comité des pensions du personnel de l'OMS*

Et trois résolutions intitulées :

- *Situation sanitaire dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est*
- *État du recouvrement des contributions, et notamment celles des États Membres redevables d'arriérés de contributions dans une mesure qui justifierait l'application de l'article 7 de la Constitution*
- *Rémunération du personnel hors classes et du Directeur général*

Troisième rapport de la Commission A

Document A79/39 (Projet), contenant deux décisions intitulées :

- *Stratégie pour mettre fin à la tuberculose*
- *Suivi de la déclaration politique issue de la quatrième réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles et la promotion de la santé mentale et du bien-être*

Et trois résolutions intitulées :

- *Stéatose hépatique : un chaînon manquant dans la lutte mondiale contre les maladies non transmissibles*

- *Action mondiale visant à promouvoir l'équité en santé pour les personnes atteintes d'hémophilie et d'autres troubles de la coagulation*
- *Répercussions sur la santé publique des attaques non provoquées de la République islamique d'Iran contre des civils et des infrastructures civiles essentielles dans les pays du Conseil de coopération du Golfe et en Jordanie*

Point 6

Conseil exécutif : élection

- Document A79/37

Samedi 23 mai 2026

Onzième séance de la Commission A – Auditorium, bâtiment B, SS3, Siège de l'OMS

9 h 00

Mise au point définitive des résolutions et décisions et des rapports

Septième séance de la Commission B – Salle des Assemblées, Palais des Nations

9 h 00

Mise au point définitive des résolutions et décisions et des rapports

Septième séance plénière – Salle des Assemblées, Palais des Nations

Immédiatement après la fin des travaux des Commissions A et B

Point 8 (*suite*)

Rapports des commissions principales

Point 9

Clôture de l'Assemblée de la Santé

3. Compte rendu des réunions

Sixième séance de la Commission A

Présidence :
Dr Timur Sultangaziyev (Kazakhstan)
Puis : S. E. M. Fernando Israel Espinosa Olivera (Mexique), Vice-Président

Le Président a prié le Rapporteur, M. Ronald Basiimwa (Ouganda), de donner lecture du deuxième projet de rapport de la Commission A, le document A79/36 (Projet), dans lequel figurent deux décisions intitulées :

- *Situation d'urgence sanitaire au Liban*
- *Situation d'urgence sanitaire en Ukraine et dans les pays qui reçoivent des réfugiés et dans ceux qui en accueillent, découlant de l'agression par la Fédération de Russie*

Les décisions ont été approuvées et le projet de rapport a été adopté.

Point 11 (Garantir la santé) *(suite)*

Renouveler l'engagement en vue d'accélérer les progrès vers l'élimination du paludisme

Point 12 (Garantir la santé) *(suite)*

Le point sur les questions examinées par le Conseil exécutif

Point 12.3 *(suite)*

Maladies transmissibles

- Programme pour la vaccination à l'horizon 2030
- Feuille de route pour les maladies tropicales négligées 2021-2030
- Stratégie pour mettre fin à la tuberculose

Le Président a rouvert le débat sur ce point et ce sous-point de l'ordre du jour et a invité les membres de la Commission à faire des observations.

À l'invitation du Président, le Directeur régional pour l'Afrique et le Sous-Directeur général de la Division Promotion de la santé, prévention des maladies et soins se sont adressés à la Commission.

La Commission a pris note du rapport figurant dans le document A79/4 et du rapport relatif à cette discussion tel que figurant dans le document A79/5, a approuvé le projet de décision intitulé « Stratégie pour mettre fin à la tuberculose » figurant dans la décision EB158(3) et a clos le débat sur ce sous-point de l'ordre du jour.

Point 14 (Protéger la santé) *(suite)*

Le point sur les questions examinées par le Conseil exécutif

Point 14.3 *(suite)*

Poliomyélite

Le Président a rouvert le débat sur ce sous-point de l'ordre du jour, a appelé l'attention de la Commission sur le document A79/5 et a donné la parole aux membres de la Commission.

À l'invitation du Président, la Cheffe de cabinet et la Directrice régionale pour la Méditerranée orientale se sont adressées à la Commission.

La Commission a pris note du rapport relatif à cette discussion tel que figurant dans le document A79/5 et a clos le débat sur ce sous-point de l'ordre du jour.

Point 12 (Garantir la santé) *(suite)*

Le point sur les questions examinées par le Conseil exécutif

Point 12.1

Suivi de la déclaration politique de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles

Point 12.2

Santé mentale

Le Président a ouvert le débat sur ces sous-points de l'ordre du jour et a appelé l'attention de la Commission sur les documents pertinents, puis a invité les délégations à examiner le projet de résolution et les décisions recommandés par le Conseil exécutif dans la résolution EB158.R1, et dans les décisions EB158(1) et EB158(2) respectivement, qui figurent dans le document EB158/2026/REC/1.

Le Président a ouvert le débat.

Le débat sur ces sous-points de l'ordre du jour a été suspendu puis la séance a été levée.

Troisième séance de la Commission B

Présidence :
Dr Kwabena Mintah Akandoh (Ghana)
Puis : M. Bonanza Perwira Taihitu (Indonésie), Vice-Président

Le Président a prié la Rapporteuse, Mme Shalaka Kujur (Inde), de donner lecture du premier projet de rapport de la Commission B, le document A79/35 (Projet), dans lequel figurent deux décisions intitulées :

- *Rapport sur les résultats (budget programme 2024-2025 : évaluation de l'exécution) ; rapport financier et états financiers vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2025*
- *Situation sanitaire dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et dans le Golan syrien occupé*

Les décisions ont été approuvées et le projet de rapport a été adopté.

Point 17 *(suite)*

Situation sanitaire dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et dans le Golan syrien occupé

Point 17.2 *(suite)*

Situation sanitaire dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est

Le Président a rouvert le débat sur ce sous-point de l'ordre du jour et a invité les membres de la Commission à faire des observations. La Commission a pris note du rapport figurant dans le document A79/12.

Conformément à l'article 73 du Règlement intérieur, il a été procédé à un vote enregistré. Le résultat du vote a été le suivant : 108 voix pour, 3 voix contre, 13 abstentions et 57 États Membres absents.

La Commission a approuvé le projet de résolution EB158.R6 figurant dans le document EB158/2026/REC/1 intitulé « Situation sanitaire dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est » tel que modifié.

Plusieurs délégations ont expliqué leur vote conformément à l'article 77 du Règlement intérieur et le Président a clos le débat sur ce sous-point de l'ordre du jour.

Point 18 (Dynamiser et améliorer la performance) *(suite)*

Le point sur les questions examinées par le Conseil exécutif et par le Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif

Questions relatives au personnel *(suite)*

Point 18.3

État du recouvrement des contributions, et notamment celles des États Membres redevables d'arriérés de contributions dans une mesure qui justifierait l'application de l'article 7 de la Constitution

Le Président a ouvert le débat sur ce sous-point de l'ordre du jour et a invité le Contrôleur financier par intérim à présenter des informations actualisées. Le Secrétariat a indiqué à la Commission que la Grenade et l'Iran (République islamique d') n'étaient plus concernés par l'article 7 et seraient supprimés de la résolution. Le Président a invité les membres de la Commission à faire des observations. La Commission

a approuvé le projet de résolution figurant au paragraphe 13 du document A79/17 tel que modifié et le Président a clos le débat sur ce sous-point de l'ordre du jour.

Questions relatives à la vérification des comptes et à la surveillance

Point 18.7

Rapport du Commissaire aux comptes

Point 18.8

Rapport du vérificateur intérieur des comptes

Point 18.9

Progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes et du vérificateur intérieur des comptes

Point 18.10

Amendements proposés au processus de sélection du Commissaire aux comptes

Le Président a ouvert le débat sur ces sous-points de l'ordre du jour et a invité le Commissaire aux comptes à présenter le rapport figurant dans le document A79/18. Il a par ailleurs invité les membres de la Commission à faire des observations, et le Commissaire aux comptes a répondu aux questions posées. Le Commissaire aux comptes et le Secrétariat ont ensuite formulé ses observations. La Commission a pris note des rapports figurant dans les documents A79/18, A79/19 et A79/20, ainsi que des sections pertinentes du rapport de synthèse figurant dans le document A79/5. Elle a ensuite approuvé les décisions figurant au paragraphe 6 du document A79/29 et dans le document EB158(19). Le Président a clos le débat sur ces sous-points de l'ordre du jour.

Questions administratives, juridiques et relatives à la gouvernance

Point 18.11

Prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels

Point 18.12

Réforme de la gouvernance

- Plan de mise en œuvre de la réforme établi par le Secrétariat

Point 18.13

Le point sur le Fonds pour les infrastructures

- Stratégie de rénovation des bâtiments à Genève
- Le point sur la gestion et les technologies de l'information

Le Président a ouvert le débat sur ces sous-points de l'ordre du jour et a donné la parole aux membres de la Commission. Le Secrétariat a répondu aux questions posées et la Commission a pris note des sections pertinentes du rapport de synthèse figurant dans le document A79/5. Le Président a clos le débat sur ces sous-points.

Questions relatives au personnel *(suite)*

Point 18.14 *(suite)*

Ressources humaines : rapport annuel

Point 18.15

Amendements au Statut du personnel et au Règlement du personnel

Point 18.16

Rapport de la Commission de la fonction publique internationale

Point 19 (Dynamiser et améliorer la performance)

Nomination de représentant(e)s au Comité des pensions du personnel de l'OMS

Le Président a rouvert l'examen des sous-points 18.14, 18.15 et 18.16 et du point 19. Il a ensuite invité les membres de la Commission à faire des observations. Le Secrétariat a répondu aux questions posées et la Commission a pris note des rapports figurant dans les sections pertinentes du rapport de synthèse qui figure dans le document A79/5 et des rapports figurant dans les documents A79/21 et A79/22. La Commission a ensuite approuvé la résolution EB158.R8 figurant dans le document EB158/2026/REC/1 et la décision figurant au paragraphe 7 du document A79/22. Le Président a clos le débat sur ces points de l'ordre du jour et la séance a été levée.

Septième séance de la Commission A

Présidence :
Dr Timur Sultangaziyev (Kazakhstan)
Puis : S. E. M. Fernando Israel Espinosa Olivera (Mexique), Vice-Président

Point 14 (Protéger la santé) *(suite)*

Le point sur les questions examinées par le Conseil exécutif

Point 14.5

Répercussions sur la santé publique des attaques non provoquées de la République islamique d'Iran contre des civils et des infrastructures civiles *essentielles dans les pays du Conseil de coopération du Golfe* et en Jordanie

Le Président a ouvert le débat sur ce sous-point de l'ordre du jour, a appelé l'attention de la Commission sur les documents A79/A/CONF./4 et A79/A/CONF./4 Add.1, puis a invité les délégations à examiner le projet de résolution figurant dans le document A79/A/CONF./4.

À l'invitation du Président, le Directeur exécutif du Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire et la Directrice régionale pour la Méditerranée orientale ont communiqué des informations actualisées sur ce sous-point de l'ordre du jour. Le Président a ouvert le débat.

Une délégation a demandé à ce qu'il soit procédé à un vote et une autre, à un vote enregistré conformément à l'article 73 du Règlement intérieur, en vue de l'adoption du projet de résolution intitulé « Répercussions sur la santé publique des attaques non provoquées de la République islamique d'Iran contre des civils et des infrastructures civiles essentielles dans les pays du Conseil de coopération du Golfe et en Jordanie », tel qu'il figure dans le document A79/A/CONF./4.

Le résultat du vote enregistré a été le suivant : 91 voix pour, 2 voix contre, 31 abstentions et 57 États Membres absents.

À l'invitation du Président, le Directeur exécutif du Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire s'est adressé à la Commission.

Plusieurs délégations ont expliqué leur vote conformément à l'article 77 du Règlement intérieur.

Le Président a clos le débat sur ce sous-point de l'ordre du jour.

Point 12 (Garantir la santé) *(suite)*

Le point sur les questions examinées par le Conseil exécutif

Point 12.1

Suivi de la déclaration politique de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles

Point 12.2

Santé mentale

Le Président a rouvert le débat sur ce point et ce sous-point de l'ordre du jour et a invité les délégations qui avaient demandé à intervenir lors de la précédente séance de la Commission à prendre la parole.

Le débat sur ces points a été suspendu puis la séance a été levée.

Quatrième séance de la Commission B

Présidence :
Dr Kwabena Mintah Akandoh (Ghana)

Point 20 (Dynamiser et améliorer la performance)

Collaboration à l'intérieur du système des Nations Unies et avec d'autres organisations intergouvernementales

Point 20.1

Réforme de l'architecture de la santé mondiale et Initiative ONU80

Le Président a ouvert le débat sur ce point et ce sous-point et a invité le Président du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif à donner des informations sur les recommandations. Le Président a donné la parole aux membres de la Commission. À la demande de plusieurs délégations, l'examen du sous-point de l'ordre du jour a été suspendu.

Point 22 (Dynamiser et améliorer la performance)

*(**TROIS discussions :** i) Garantir la santé ; ii) Protéger la santé et Dynamiser et améliorer la performance ; et iii) Promouvoir la santé)*

Questions soumises pour information : rapports de situation

Garantir la santé

A. Participation sociale pour la couverture sanitaire universelle, la santé et le bien-être (résolution WHA77.2 (2024))
B. Élargir l'accès à l'oxygène médical (résolution WHA76.3 (2023))
C. Le problème mondial de la drogue sous l'angle de la santé publique (décision WHA75(20) (2022))
D. Stratégies mondiales du secteur de la santé contre, respectivement, le VIH, l'hépatite virale et les infections sexuellement transmissibles (résolution WHA75.20 (2022))
E. Amélioration de l'accès aux technologies d'assistance (résolution WHA71.8 (2018))
F. Éradication de la dracunculose (résolutions WHA64.16 (2011) et WHA78.14 (2025))
G. Santé reproductive : stratégie pour accélérer les progrès en vue de la réalisation des objectifs et cibles de développement internationaux (résolution WHA57.12 (2004))
H. Disponibilité, innocuité et qualité des produits sanguins (décision WHA75(17) (2022))
I. Stratégie OMS de recherche pour la santé (résolution WHA63.21 (2010))
J. Stratégie mondiale et Plan d'action pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle (résolution WHA75.14 (2022))

Le Président a ouvert le débat sur ce point de l'ordre du jour et a invité la Commission à faire des observations sur les rapports présentés au titre de la section Garantir la santé. Le Secrétariat a répondu aux questions posées et le Président a clos le débat sur ce point.

Protéger la santé et Dynamiser et améliorer la performance

K. Renforcement de la gestion des risques biologiques en laboratoire (résolution WHA77.7 (2024))
L. Préparation en cas de grippe pandémique : échange des virus grippaux et accès aux vaccins et autres avantages (résolution WHA64.5 (2011))
M. Éradication de la variole : destruction des stocks de virus variolique (résolution WHA60.1 (2007))
R. Stratégie pour l'intégration de l'analyse des spécificités de chaque sexe et d'une démarche soucieuse d'équité entre hommes et femmes dans les activités de l'OMS (résolution WHA60.25 (2007))

Le Président a ouvert le débat sur ce point de l'ordre du jour et a invité la Commission à faire des observations sur les rapports présentés au titre de la section Protéger la santé et Dynamiser et améliorer la performance. Le Secrétariat a répondu aux questions posées et le Président a clos le débat sur ce point.

Promouvoir la santé

N. Réduction des risques pour la santé publique associés à la vente de mammifères sauvages vivants sur les marchés alimentaires traditionnels dans le cadre de la lutte anti-infectieuse (décision WHA75(23) (2022))
O. Stratégie mondiale de l'OMS pour la sécurité sanitaire des aliments (décision WHA75(22) (2022))
P. Agir plus rapidement pour prévenir les carences en micronutriments et leurs conséquences, y compris le spina bifida et d'autres malformations du tube neural, grâce à un enrichissement efficace et sans danger des aliments (résolution WHA76.19 (2023))
Q. Décennie pour le vieillissement en bonne santé 2020-2030 (décision WHA73(12) (2020))

Le Président a ouvert le débat sur ce point de l'ordre du jour et a invité la Commission à faire des observations sur les rapports présentés au titre de la section Promouvoir la santé. Le Secrétariat a répondu aux questions posées et le Président a clos le débat sur ce point.

Point 20 (Dynamiser et améliorer la performance) *(suite)*

Collaboration à l'intérieur du système des Nations Unies et avec d'autres organisations intergouvernementales

Point 20.1 *(suite)*

Réforme de l'architecture de la santé mondiale et Initiative ONU80

Le Président a rouvert le débat sur ce sous-point et a invité les membres de la Commission à faire des observations. Le débat sur ce sous-point de l'ordre du jour a été suspendu puis la séance a été levée.

Huitième séance de la Commission A

Présidence :
S. E. M. Fernando Israel Espinosa Olivera (Mexique), Vice-président

Point 12 (Garantir la santé) *(suite)*

Le point sur les questions examinées par le Conseil exécutif

Point 12.1 *(suite)*

Suivi de la déclaration politique de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles

Point 12.2 *(suite)*

Santé mentale

Le Président a rouvert le débat sur ces sous-points et a invité les délégations qui avaient demandé à intervenir lors de la précédente séance à prendre la parole.

À l'invitation du Président, le Directeur régional de l'OMS pour le Pacifique occidental et la Directrice par intérim du Département Maladies non transmissibles et santé mentale se sont adressés à la Commission.

La Commission a pris note du rapport figurant dans le document A79/INF./6, ainsi que des rapports connexes figurant dans le document A79/5.

La Commission a par ailleurs approuvé le projet de résolution EB158.R1 intitulé « Stéatose hépatique : un chaînon manquant dans la lutte mondiale contre les maladies non transmissibles » ; le projet de décision EB158(1) relatif au suivi de la déclaration politique issue de la quatrième réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles ; et le projet de résolution EB158(2) intitulé « Action mondiale visant à promouvoir l'équité en santé pour les personnes atteintes d'hémophilie et d'autres troubles de la coagulation ».

Le Président a clos le débat sur ces sous-points de l'ordre du jour.

Point 12.4

Couverture sanitaire universelle

- Projet de stratégie mondiale pour les soins d'urgence, les soins critiques et les soins chirurgicaux intégrés, 2026-2035
- Accroître la disponibilité de la transplantation de cellules, de tissus et d'organes humains, en élargir l'accès dans le respect de l'éthique et en renforcer la surveillance
- Les maladies rares : une priorité pour l'équité et l'inclusion dans le domaine de la santé mondiale

Le Président a ouvert le débat sur ce sous-point de l'ordre du jour et a appelé l'attention de la Commission sur le document A79/5. Les délégations ont été invitées à examiner les projets de résolution EB158.R2, EB158.R3, EB158.R4 et EB158.R5 ainsi que les projets de décision EB158(4) et EB158(5) tels que figurant dans le document EB158/2026/REC/1, qui ont été recommandés par le Conseil exécutif. Le Président a ensuite invité les membres de la Commission à faire des observations.

Le débat sur ce sous-point de l'ordre du jour a été suspendu puis la séance a été levée.

4. Manifestations parallèles officielles et autres réunions

Des manifestations parallèles officielles et d'autres réunions se tiendront pendant la Soixante-Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé. La liste de ces manifestations et autres réunions est publiée sur le site Web des organes directeurs, à l'adresse suivante :

https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA79-other-meetings/A79_other_meetings.pdf

5. Dispositions concernant la conduite des discussions en plénière

Déclarations orales

Les délégués et déléguées des États Membres sont priés de respecter le temps de parole imparti pendant les séances : les déclarations des États Membres et des Membres associés sont limitées à **deux minutes** (220 mots) en cas d'intervention à titre individuel. Les déclarations des Régions et des groupes sont limitées à **trois minutes** (330 mots).

Les déclarations des observateurs, des représentantes et représentants invités des organismes des Nations Unies, des autres organisations intergouvernementales participantes et des acteurs non étatiques en relations officielles avec l'Organisation sont limitées à **une minute** (110 mots). Les déclarations groupées des acteurs non étatiques sont limitées à **deux minutes** (220 mots).

Afin que leurs interventions soient interprétées le plus clairement possible, les délégués et déléguées sont priés d'envoyer au moins **30 minutes** à l'avance une copie du texte qu'ils prévoient de prononcer à l'adresse interpret@who.int.

Déclarations écrites

Les États Membres et les Membres associés sont invités à présenter des déclarations écrites qui seront publiées sur le site Web dans la langue où elles sont rédigées, conformément aux lignes directrices concernant les déclarations écrites énoncées dans la décision WHA75(12).

Les observateurs, les représentantes et représentants invités des organismes des Nations Unies et des autres organisations intergouvernementales participantes sont également invités à présenter des déclarations écrites conformément à ces lignes directrices. Les acteurs non étatiques sont invités à soumettre des déclarations écrites selon les informations pratiques pour les représentants des acteurs non étatiques en relations officielles avec l'OMS.

Conformément aux lignes directrices, les déclarations peuvent être rédigées dans l'une des six langues officielles de l'OMS et ne doivent pas dépasser 500 mots pour les déclarations individuelles et 800 mots pour les déclarations de groupe. Elles doivent être envoyées à l'adresse statements@who.int (les acteurs non étatiques doivent en envoyer une copie à l'adresse nsastatements@who.int), en indiquant clairement dans l'objet du message le point de l'ordre du jour auquel elles se rapportent.

Interprétation

L'interprétation sera assurée dans les langues officielles (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe) afin d'aider les délégués et déléguées à suivre les débats. Il est demandé aux délégués et aux déléguées de parler distinctement et à un rythme modéré afin de permettre une interprétation claire et précise. Les copies de toutes les déclarations doivent être envoyées au moins 30 minutes à l'avance par courriel à interpret@who.int. Veuillez indiquer clairement dans l'objet du message le nom de la délégation du pays ou du groupe.

Remarque : une déclaration de trois minutes prononcée à un débit oratoire modéré représente environ 330 mots.

6. Annonces

Diffusion vidéo en streaming

Les séances publiques seront diffusées sur le Web dans les six langues des Nations Unies. Les séances diffusées sur le Web pourront être regardées sur Mac ou PC et sur tous les dispositifs mobiles, y compris l'iPhone, l'iPad et les téléphones fonctionnant sous Android ou sous Windows.

Anglais : https://player.4am.ch/who/20260518-23_WHA79/index.html?lang=en
Arabe : https://player.4am.ch/who/20260518-23_WHA79/index.html?lang=ar
Chinois : https://player.4am.ch/who/20260518-23_WHA79/index.html?lang=zh
Espagnol : https://player.4am.ch/who/20260518-23_WHA79/index.html?lang=es
Français : https://player.4am.ch/who/20260518-23_WHA79/index.html?lang=fr
Russe : https://player.4am.ch/who/20260518-23_WHA79/index.html?lang=ru

Documents

Les documents de l'Assemblée mondiale de la Santé pourront être consultés sur le site Web de l'OMS (https://apps.who.int/gb/f/f_WHA79.html) dès qu'ils seront disponibles.

Librairie de l'OMS

La librairie de l'OMS est située au Siège de l'OMS, au premier sous-sol du bâtiment principal (bâtiment A), à côté du café « A place to be ». Les dernières publications et les derniers produits d'information de l'OMS et des bureaux régionaux sont en vente avec une remise de 50 %. Des souvenirs de l'OMS sont également en vente. Pendant l'Assemblée, la librairie prolonge ses horaires et est ouverte du lundi au vendredi de 9 heures à midi et de 13 heures à 19 heures.

Application mobile de l'Assemblée mondiale de la Santé

L'application mobile de l'Assemblée mondiale de la Santé vous permet de recevoir les dernières informations sur le programme de travail de la Soixante-Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé et d'accéder aux documents directement sur votre dispositif mobile. Scannez le code QR ci-dessous ou cherchez « **WHO Meetings** » sur les magasins d'applications Apple ou Google de votre téléphone.

Vous devez désinstaller les versions précédentes de l'application mobile de l'Assemblée mondiale de la Santé.

= = =